

## Délibérations du 1<sup>er</sup> avril 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 9h en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

**Collège A** : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Emilie VAYRE

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Thomas COUDURIER

**Représenté.es** : Marie DESPRES-LONNET, Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Stéphane RICHARD, Marie BAREILLE

**Invité.es** : Florence FEUTRIE, Aude PETIGNIER, Bertrand RAVON, Reza HADJIKHANI

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Marielle PIERRON, Stéphane CHARIGNON

### AVIS

#### MAQUETTES DE FORMATIONS 2022-2026

##### 01 – Maquettes de formations 2022-2026

Le dossier d'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 a été remonté au Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et sera présenté au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) le 14 avril 2022. L'un des principaux critères d'évaluation sera la soutenabilité de l'offre de formation, notamment au regard des moyens humains.

Présentation des matrices financières des maquettes de la FC et de l'alternance par Bertrand RAVON - Vice-Président délégué à la formation tout au long de la vie :

##### Principes du financement de la FC et de l'alternance :

Les parcours en FC ou en alternance s'auto-financent. Les formations mixtes couvrent le financement de la partie FC ou alternance par les recettes, par exemple : coût des contrats d'apprentissage, tarifs de la FC.

Les formations déficitaires sont couvertes par les formations bénéficiaires, que ce soit au niveau de la mention, de la

composante ou de l'Université Lumière Lyon 2.

**La matrice financière est un outil d'aide au pilotage qui tient compte :**

- Des réglementations en matière d'apprentissage
- Des efforts constatés pour rendre soutenable la formation (augmentation des effectifs, équilibre titulaires / vacataires, diminution des CM, augmentation des tarifs, mutualisation, etc.)
- Qui repose sur une analyse des coûts complets calculés conformément aux principes préconisés par le ministère, le coût des étudiant.es intègre la rémunération des personnels enseignant.es, les frais de fonctionnement directs (déplacements, communications, etc.) ainsi que le coût des fonctions de soutien et de support de l'Université Lumière Lyon 2 (personnels administratifs, vie étudiante, immobilier, systèmes d'information, etc.)

**Dans l'ensemble, les critères de financement s'apprécient en :**

- Lien avec des problématiques Sciences et Sociétés développées par le projet d'établissement et / ou en lien avec des pôles de spécialités, exemple : M2 Egalités
- Répondant à une demande territoriale : métiers en tension, exemple : M2 BIBD, M2 OPSIE
- Innovant pédagogiquement, exemple : les dispositifs FPP / CFP
- Répondant à un intérêt général, exemple : DAEU

Pour les formations qui existent depuis plusieurs années, le principe est de les accompagner pour atteindre progressivement les objectifs de soutenabilité.

**Les points de vigilance :**

- Prise en compte du caractère des interventions pédagogiques
- Prise en compte de l'équilibre financier au niveau de la mention
- Prise en compte d'un équilibre financier au niveau de l'UFR

**Des accords conditionnés :**

- Sous réserve d'un effectif minimal atteint à l'ouverture du groupe
- Sous réserve d'une croissance régulière sur 3 ans des effectifs et des recettes
- Prise de risque pour l'Université Lumière Lyon 2 mais mesurée par la note d'opportunité et des lettres de soutien

Il s'agit d'un outil neuf, qui vient d'être mis en place et nécessite d'être amélioré.

**Les élu.es de la CFVU soulèvent le manque de moyens accordés à l'établissement :**

- Certains parcours qui étaient excédentaires deviennent déficitaires suite aux restrictions budgétaires
- Difficulté pour construire de nouveaux projets par manque de moyens humains
- Cependant, on ouvre de nouvelles formations ou parcours sans en fermer d'autres
- Obligation de transférer les moyens des composantes les moins sous-dotées vers les plus sous-dotées
- Il y a un manque de postes, l'Université Lumière Lyon 2 fonctionne avec de nombreux vacataires
- Une motion sera présentée à ce sujet à la CFVU du 15 avril 2022
- Les élu.es demandent qu'un bilan de la nouvelle accréditation soit fait régulièrement

**UFR ASSP : M2 parcours Sociologie et Développement des Organisations en formation continue - SUR 18 MOIS - FC :** les élu.es s'interrogent sur le tarif à 6000 € de la formation, le fait qu'elle soit déficitaire et les moyens de financement pour les étudiant.es.

Présentation des maquettes de Licences 2022 par Tanquy LEROY - Chargé de mission pour l'accréditation des licences et des Masters 2022-2026 :

Présentation de 17 maquettes de mentions de Licences sur 23. L'Université Lumière Lyon 2 laissera fonctionner l'offre pendant 2 ans avant de faire un bilan global et si nécessaire la réajuster.

**Rappel du fonctionnement des nouvelles Licences :**

Dès la formulation des vœux sur Parcoursup, les lycéen.nes choisissent une discipline principale, dite Majeure, et une discipline associée, dite Mineure.

Au semestre 1, les deux disciplines, composées de plusieurs Unités d'Enseignement fondamentales (UE), sont enseignées à parts égales pour permettre aux étudiant.es de les découvrir et de choisir leur orientation. Des Unités d'enseignement complémentaires (UE) viennent compléter la formation.

Par exemple : la discipline Droit en majeure est associée à une mineure Histoire de l'art et archéologie ou Science politique.

À partir du semestre 2, les étudiant.es choisissent l'une des quatre possibilités d'orientation à leur disposition, ainsi que le diplôme de Licence correspondant.

**Les choix possibles à partir du semestre 2 (UE, crédits ECTS, et diplômes obtenus) :**

Quel que soit le choix de l'étudiant.e, il y a une base commune : 1 UE langue du S2 au S6, 1 UE Technologies de l'Information et de la Communication du S2 au S3, 1 UE préprofessionnalisation du S4 au S6.

**N°1** : choix de **3 UE Majeure et 1 UE complémentaire libre** (sport, 2<sup>e</sup> langue, etc.). Total de 30 crédits ECTS par semestre, obtention du diplôme de Licence de la discipline Majeure.

**N°2** : choix de **3 UE Mineure et 1 UE complémentaire libre** (sport, 2<sup>e</sup> langue, etc.). Total de 30 crédits ECTS par semestre, obtention du diplôme de Licence de la discipline Mineure.

**N°3** : choix de **3 UE Majeure et 3 UE Mineure**. Total de 42 crédits ECTS par semestre, obtention de 2 diplômes de Licence (Majeure + Mineure).

**N°4** : choix de **3 UE Majeure et 1 UE Mineure**. Total de 30 crédits ECTS par semestre, obtention d'un diplôme de Licence mention majeure, parcours bi-disciplinaire.

**Précisions sur les maquettes de Licences :**

- Il y a un total de 17 UE fondamentales (102 ECTS) pour les compétences disciplinaires de la mention visées au RNCP

- 3 ECTS équivalent à 20 à 30 heures d'enseignement (75 à 90 heures de travail en autonomie)

- Chaque UE contient des Enseignements Pratiques (EP) dont le nombre, les types et les volumes horaires sont laissés au choix des composantes. Il y a globalement moins d'EP et plus de CM qu'habituellement, pour des raisons budgétaires ou pédagogiques, notamment pour des Licences avec des effectifs très élevés.

- La rémunération du suivi du travail des étudiant.es peut être financée en supplément des imputations CM/TD habituelles

- 3 UE de préprofessionnalisation (S4-S6 ; 3x3 ECTS en tout) financées et assurées par les composantes. Incluant 9h minimum de Projet Personnel Professionnel (PPP) fortement encouragé aux S4 et S5

- L'UE complémentaire libre (6 ECTS) est obligatoire dans toutes les maquettes du S2 au S6 (sauf MIASHS et Sciences sociales, qui sont par définition des mentions pluridisciplinaires, l'UE libre est remplacée par la Mineure).

- Les étudiant.es choisissent librement 2 EP (éventuellement liés) au sein du menu qui sera finalement proposé. A l'exception de certaines maquettes de l'ICOM, où le stage de préprofessionnalisation est long, avec une valeur de 6 ECTS au lieu de 3, ce qui est compensé par un seul EP.

- Les composantes peuvent y proposer et financer des EP d'accompagnement et de spécialisation. Ces EP d'accompagnement ne peuvent toutefois pas être imposés aux étudiant.es et disposent d'une capacité d'accueil correspondant au nombre maximal d'étudiant.es attendu.es.

- Possibilité de langue de spécialité financée par le CDL mais organisée par les composantes (Financement effectif de 20h en groupes de 35 étudiant.es)

- Le vote des maquettes en CFVU (avril 2022) ne concerne que la part disciplinaire portée par les mentions (Fondamentaux, Accompagnement S2-S3, Spécialisation S2-S6, Préprofessionnalisation S4-S6). Les EP financés hors mentions seront votés et implémentés dans les maquettes dans un second temps

Le document 01.12 précise les effectifs prévisionnels des 23 Licences du S1 au S6. Les capacités d'accueil votées à la CFVU du 19 novembre 2021 ont été réparties dans les différents couples Majeure/Mineure.

Le document 01.13 précise l'équilibre budgétaire de 21 Licences, les mentions Administration économique et sociale et Géographie et aménagement seront légèrement revues et sont retirées des votes de la CFVU du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour être présentées à une prochaine CFVU.

#### **Liste des maquettes de formations 2022-2026 présentées à la CFVU du 1<sup>er</sup> avril 2022 :**

##### **ICOM :**

- Licence mention Information communication
- Licence mention Informatique
- Master mention Communication des organisations
- Master mention Humanités numériques
- Master mention Mode

##### **IETL :**

- Master mention Droit social
- Master mention Ergonomie

##### **IUT Lumière :**

- Master mention Energie

##### **Institut de Psychologie :**

- Licence mention Psychologie
- Licence mention Sciences cognitives
- Master mention Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations
- Master mention Psychologie
- Master mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

**UFR ASSP :**

- Licence mention Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie
- Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS
- Licence mention Science politique
- Licence mention Sciences sociales
- Licence mention Sociologie
- Master mention Anthropologie
- Master mention Sociologie, parcours Sociologie et développement des organisations en formation continue - SUR 18 MOIS - FC

**UFR T&T :**

- Licence mention Histoire
- Licence mention Histoire de l'art et archéologie
- LP Guide conférencier, parcours animateur concepteur en patrimoine culturel - Mixte
- Master mention Urbanisme et aménagement

**Faculté de Droit - JVD :**

- Licence mention Administration publique
- Licence mention Droit
- Master mention Administration publique
- Master mention Droit des affaires
- Master mention Droit public
- Master mention Justice, procès, procédures
- Master mention Droit privé

**ISPEF :**

- LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducatives et socioculturelle, parcours Coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales - Mixte
- Licence mention Sciences de l'éducation et de la formation

**UFR LESLA :**

- Licence mention Lettres
- Licence mention Musicologie

**UFR SEG :**

- Licence mention Economie et gestion

**UFR LANGUES :**

- LP Commercialisation des Produits Touristiques, parcours Négociation/commercialisation de prestations touristiques spécialisées - Mixte

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>19</b> Vote 01 à 03 – <b>Avis favorable</b>	<b>Vote 01 - Licences</b>			
	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Vote 02 - Licences professionnelles</b>			
	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Vote 03 - Masters</b>			
	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait à Lyon, le 11 avril 2022

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

